



Présidents de clubs de Kite
DTE des écoles de kite

Nice, le 26 mai 2003

N/Réf. : CNS03-012 Commande Panneaux site.doc

Suivi technique : Stéphane Veilledent

Relais secrétariat : Claude Beaumont

Objet : Panneaux sites kitesurf

Mesdames, Messieurs,

La commission Sites & Environnement de la FFVL et les responsables élus du kite ont eu pour projet 2003 de concevoir un panneau de site type pour le kitesurf en façade maritime dans un premier temps. Ces panneaux sont en cours de fabrication et seront disponibles pour début juin.

Ce panneau "type" est strictement destiné aux sites de kitesurf en façade maritime qui sont gérés par une association de kitesurfeurs affiliée FFVL (club ou école), et pour lesquels, l'association ou l'école a reçu l'accord de pratique du kite sur cette zone par le maire ou par toute autre autorité compétente.

Il se présente sous la forme d'un film imprimé autocollant en format 40 cm x 60 vertical. Le support rigide n'est pas fourni.

Ces panneaux sont mis gratuitement à la disposition des écoles et des clubs qui en feront la demande. Celle-ci doit être adressée directement au secrétariat de la FFVL (à l'attention de Claude Beaumont) sur le formulaire spécifique joint à ce courrier (aussi téléchargeable sur le site internet fédéral www.ffvl.fr). Le secrétariat de la FFVL procédera alors aux envois par la poste. (Demande par courrier ou par fax exclusivement 04 97 03 82 83).

En vous souhaitant bonne réception.

Cordialement

Thomas Sénac
Président de la CNS&E

Note : Pour ceux qui le désirent, nous pouvons aussi mettre à disposition la maquette de ce panneau sous support informatique pour le produire directement avec un autre procédé technique sur un support de votre choix.

Pages jointes : - Formulaire de demande
- Image du panneau de site

Copie : - Bureau directeur

- Antoine Carétero, Didier Boyer, Emmanuel Guéritault
- Présidents de ligue et RRS
- Cadres techniques

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr



FORMULAIRE DE DEMANDE PANNEAU DE SITE FEDERAL DE KITESURF

Remplir impérativement une fiche par site de pratique concerné

A remplir par le club ou l'école Date de la demande :/...../.....

STRUCTURE GESTIONNAIRE DU SITE DE PRATIQUE

Club (nom).....N° F.F.V.L.

Ecole de Kite (nom).....N° F.F.V.L.

DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Téléphone(s) :

Mail :

Fonction dans la structure: DTE école Président Responsable des sites Autre (spécifier)

Nombre de panneaux demandés : 1 2 3 4 (justifier le nombre).....

SITE DE DESTINATION DU PANNEAU

Nom usuel du site de pratique :

Commune :Code postal :

Localisation et description sommaire du site :

Conditions de vent navigables :

Ouverture du site : Annuelle Périodique (préciser la période d'ouverture).....

Coordonnées GPS (facultatif) :

Type d'accord avec la commune pour le site

Accord écrit (joindre une photocopie) Accord verbal

Adresse postale complète d'envoi du ou des panneau(x) :

Signature du demandeur :

A remplir par la FFVL

Date de réception de la demande.....

Traitement de la demande par :

Date d'envoi

POUR VOTRE SÉCURITÉ



SPECTATEURS

- ➔ Observez les pratiquants en restant derrière eux, à leur vent.
- ➔ Ne traversez pas les zones de montage et de mise en l'air des ailes, ainsi que la zone de mise à l'eau.
- ➔ Ne cherchez pas à récupérer par les lignes ou la barre de pilotage, une aile qui aurait échappé à son pilote.
- ➔ Si vous désirez pratiquer ce sport, n'apprenez pas seul, adressez vous à une école de kitesurf
- ➔ Club FFVL le plus proche :

- ➔ Ecole Française de Kite la plus proche :

PRATIQUANTS

- ➔ Respectez les autres utilisateurs de la plage.
- ➔ Préparez votre matériel sur la zone prévue à cet effet.
- ➔ Lors de la mise en l'air de votre aile, assurez de ne mettre personne en danger.
- ➔ Il est impératif que votre matériel soit équipé d'un système qui permette de réduire instantanément la traction de l'aile, sans la perdre.
- ➔ L'emport d'un casque et d'un gilet de flottabilité est conseillé, le casque est nécessaire si vous avez un leash de planche.
- ➔ Hors accord local, la vitesse est limitée à 5 noeuds sur les 300 premiers mètres
- ➔ Vous pratiquez sous votre propre responsabilité